

Action « fichier des immatriculations »



Dans le cadre de l'action « Fichier des immatriculations » proposée par BPCE LEASE, **votre client a reçu un email**, car son ou ses véhicules professionnels sont financés à la concurrence et seront probablement remplacés prochainement.

Critère de ciblage : durée du contrat actuel : LLD >30mois, CBM >42mois, autres fin. >60mois

LES QUESTIONS CLÉS À POSER

- **Vous disposez d'un véhicule professionnel, avez-vous anticipé le changement de votre véhicule ?** Notamment avec la crise semi-conducteur qui allonge les délais de livraison ?
- Connaissez-vous la réglementation et ses impacts sur la gestion de vos véhicules (transition écologique dans le cadre des nouvelles réglementations : Loi LOM, ZFE¹ etc.) ?
- **Votre véhicule professionnel vous permet-il toujours d'accéder aux ZFE ?** Allez-vous le remplacer, pour bénéficier des dernières avancées en matière automobile ?

LES ARGUMENTS LLD

- Savez-vous que nous avons une solution de financement automobile, la Location Longue Durée ?
- **L'offre Caisse d'Epargne Car Lease² a l'avantage d'être toutes marques** : nous pouvons vous faire plusieurs propositions de marques/véhicules et vous conseiller sur le choix le plus adapté à votre utilisation
- **Vous bénéficiez d'une solution clé en main** : un véhicule et les prestations dont vous avez besoin dans un loyer unique
- Vous pouvez vous connecter sur le site [My Car Lease](#) pour réaliser vos simulations en ligne et ainsi connaître le montant de vos loyers en fonction de vos choix

UN PROCESS SIMPLE ET RAPIDE

1. Vous contactez votre client dans le cadre de l'OC qui remonte dans votre Plan de Contact
2. Si vous détectez un projet automobile, vous informez votre client qu'il **sera recontacté par un expert Automobile de BPCE CAR LEASE** pour mieux connaître ses besoins et lui faire des propositions personnalisées
3. Vous créez une demande (lead) dans [Mon Expert](#)
4. BPCE CAR LEASE gère toutes les étapes de l'instruction, et vous êtes informés en temps réel de l'avancement du dossier, jusqu'à la livraison du véhicule

LES ARGUMENTS CBM

- Connaissez-vous notre solution de crédit-bail mobilier pour le financement automobile ?
- Nous vous accompagnons dans le financement de votre voiture professionnelle, neuve ou d'occasion
- Avec le crédit bail vous avez la possibilité de profiter du 1^{er} loyer majoré (selon véhicule)

UN PROCESS EN AUTONOMIE

1. Vous contactez votre client dans le cadre de l'OC qui remonte dans votre Plan de Contact
2. Si vous détectez un besoin automobile
3. Vous établissez une proposition commerciale et instruisez le dossier dans Front Lease



Un contrat = PNB pour la Caisse

À titre d'exemple

PNB LLD moyen constaté sur 1 contrat

Rémunération caisse (par véhicule) : **701 €** (véhicule moyen à 27 500 €). Avec la LLD, possibilité de doubler votre commission d'apport (de 0,50% à **1%**) en cas d'atteinte de l'ambition collective.

PNB CBM moyen constaté sur 1 contrat auto

Rémunération caisse (par véhicule) : **662 €** (véhicule à 26 164 €, durée contrat moyenne de 54 mois). En plus, avec le CBM votre rentabilité est doublée grâce à l'effet **schéma commissionnaire** qui représente en moyenne **570 €**.

N'hésitez pas à contacter votre Animateur BPCE CAR LEASE ou votre Délégué Régional CBM

COMPARATIF CRÉDIT-BAIL – LLD - CRÉDIT

	CREDIT BAIL	LOCATION LONGUE DUREE	CREDIT
Objet	Location avec possibilité d'achat au terme du contrat	Location + services (entretien, assistance, carte carburant, pneumatiques, assurances, ...)	Financement par emprunt à moyen terme
Clients	Tout type de client : Entreprises, Professionnels, Entrepreneurs Individuels		Tout type de client : Entreprises, Professionnels, Particuliers
Matériels	Tous types de véhicules Neuf et occasion (sous conditions)	Véhicule neuf uniquement Véhicules <3,5 T Essence et hybrides : 160 000 Km maxi Diesel : 180 000 Km maxi Electriques 100.000 Km maxi	Tous types de véhicules Neuf et occasion
Montant financé	100 % du prix TTC du véhicule		Entre 100 et 80% du prix HT
T.V.A.	La TVA est payée par BPCE Lease au fournisseur Les loyers sont soumis à la TVA (récupérable le cas échéant par le locataire)		A la charge de l'emprunteur qui peut éventuellement la récupérer
Durée	3 à 7 ans selon la typologie	1 à 5 ans	2 à 7 ans
Loyers : profil et périodicité	Linéaire ou dégressif - mensuelle ou trimestrielle	Linéaire ; mensuelle	Linéaire, mensuelle ou trimestrielle
Remboursement	Loyers (terme à échoir – payables d'avance)		Échéances (terme échu)
Fin de contrat	Le locataire peut acquérir le matériel pour la valeur fixée au contrat dès l'origine (valeur résiduelle), restituer le matériel au crédit-bailleur ou poursuivre le contrat	Le locataire peut poursuivre la location ou restituer le matériel au Loueur	L'emprunteur peut conserver ou vendre le matériel (il en est propriétaire)
Mentions figurant au contrat	- Prix d'achat HT - Durée et périodicité - Montant des loyers - Valeur résiduelle	- Durée et kilométrage - Prestations de services associés - Montant des loyers	- Montant emprunté - Durée et périodicité - Montant des échéances - TEG
Propriété juridique du matériel	Crédit-bailleur	Loueur	Client
Propriété économique du matériel	Client		
Garanties systématiques	Carte grise établie au nom du Crédit-bailleur ou du Loueur		
Garanties Possibles (liste non exhaustive)	Caution personnelle, caution de société, engagement de poursuite de location, Colocation, Dépôt de garantie, garantie de société de caution	Caution personnelle, caution de société, engagement de poursuite de location, dépôt de garantie,	Caution personnelle, garantie de société de caution, gage de véhicule
Impact sur le Bilan du locataire	N'apparaît pas au bilan, mais le total des loyers restant dus est inscrit dans les engagements hors bilan	N'apparaît pas au bilan (ni dans le hors bilan)	Bien financé inscrit à l'actif Montant de la dette au passif
	Inscrit à l'actif du bilan si acquisition en cours ou en fin de contrat : valeur et amortissement du matériel sur la base du prix d'acquisition en fin de contrat		
Impact sur le Compte de résultat du locataire	Les loyers sont comptabilisés en charges d'exploitation*. Pour les véhicules de tourisme, les loyers sont déductibles dans la limite d'un plafond qui diffère selon la nature, le taux d'émission de CO2 et les dates d'acquisition et de mise en circulation du véhicule**.		Les amortissements sont comptabilisés en charges d'exploitation* répartis linéairement sur 4 ans pour les véhicules de tourisme. Les intérêts sont comptabilisés dans les charges financières

* Déduction possible dans le cadre d'un financement à 100% professionnel.

** Pour les véhicules achetés ou loués à compter du 1^{er} janvier 2021 ces plafonds (nouvelle norme WLTP) sont :

- 30 000 euros pour ceux dont le taux d'émission de CO2 est inférieur à 20 grammes par kilomètre
- 20 300 euros pour ceux dont le taux d'émission de CO2 est supérieur ou égal à 20 grammes et inférieur à 59 grammes par kilomètre ;
- 18 300 euros pour ceux dont le taux d'émission de CO2 est supérieur ou égal à 60 grammes et inférieur ou égal à 130 grammes par kilomètre ;
- 9 900 euros pour ceux émettant plus de 130 grammes de CO2 par kilomètre.